



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mayotte - Asile - Éloignement - Statistiques

Question écrite n° 17738

Texte de la question

M. Mansour Kamardine rappelle à M. le ministre de l'intérieur qu'à l'occasion du débat en commission des lois du projet de loi de finances pour 2019, le 25 octobre 2018, il l'avait interrogé sur la lutte contre l'immigration clandestine, sur le droit d'asile et sur les mesures d'éloignement et notamment les statistiques en ces matières. Il lui avait répondu qu'il lui transmettrait ultérieurement les éléments demandés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui communiquer les statistiques à Mayotte en 2018 des demandes d'asile, de la nationalité des demandeurs, des décisions de refus, des notifications d'obligation de quitter le territoire et des statistiques d'éloignement effectives des demandeurs d'asile déboutés.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 2018, plus de 1 000 demandes d'asile ont été déposées dans le département de Mayotte, dont 80 % de premières demandes, 16 % de mineurs accompagnants et 4 % de réexamens. Sur les 837 décisions qui ont été prises, toutes instances confondues, on dénombre 430 accords, soit un taux d'acceptation global de 51,4 %. 55 % des demandeurs provenaient de la région des Grands lacs en Afrique, le reste étant constitué d'une demande d'origine comorienne. En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, il a été procédé en 2018 à 12 850 éloignements de ressortissants étrangers n'ayant pas vocation à rester sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17738

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2293

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4789